



**RAPPORT DE L'ATELIER SUR LE RÔLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/  
TIC DANS L'ATTÉNUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES  
(Bandung, Indonésie, 28 mars 2007)**

Les catastrophes naturelles, depuis quelques années, gagnent en fréquence et en intensité, faisant de nombreuses victimes (morts ou blessés) perturbant gravement l'économie et faisant des dégâts considérables. La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Doha, 2006) a adopté un programme sur les télécommunications d'urgence qui aidera les Etats Membres à intégrer les télécommunications/TIC dans les différentes étapes de la gestion des catastrophes, de la prévention, la préparation et l'intervention/les secours à la réhabilitation/reconstruction des infrastructures de télécommunication. Un certain nombre de rencontres organisées aux niveaux national et régional mettent l'accent sur des projets concrets et des activités sur le terrain.

L'Atelier sur le rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication s'est tenu le 28 mars 2007, sous les auspices du Gouvernement indonésien. Il a été officiellement ouvert par MM. Basuki Iskandar, Vice-Ministre des postes et des télécommunications, Sami Al-Basheer Al Morshid, Directeur du BDT et Nyoman Wiryanata, représentant le Président-Directeur de PT Telkom.

L'Atelier a été précédé d'une réunion de deux jours du Groupe du Rapporteur sur la Question 10-2/2 (Télécommunications pour les zones rurales et isolées) de la Commission d'études 2 de l'UIT-D. Compte tenu des liens étroits qui existent avec la question de l'accès dans les zones rurales et isolées, il a été jugé important d'organiser l'Atelier immédiatement après cette réunion pour pouvoir tirer parti des débats tenus sur cette Question. Les résultats de l'Atelier devraient, quant à eux, constituer une contribution à la réunion du Groupe du Rapporteur sur la Question 22/2 (Utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes, ressources et systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs utilisés en cas de catastrophe et pour les secours d'urgence). En présence de 107 participants, plusieurs intervenants ont pris la parole, dont **M. Cosmas L. Zavazava**, Chef de l'Unité des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des télécommunications d'urgence du BDT/UIT, qui a donné un *aperçu des travaux de l'UIT en matière de télécommunications d'urgence*; **M. Thomas vonDeak**, Rapporteur pour la Question 22/2, ingénieur en électronique au Glenn Research Center de la NASA, qui a fait un exposé sur la *téledétection utilisée pour prévoir et détecter les catastrophes ou intervenir et mener des opérations de secours*; **M. Yasuhiko Kawasumi**, Rapporteur pour la Question 10-2/2, Conseiller spécial auprès du Ministère des affaires intérieures et des communications, qui a fait un exposé sur le *rôle joué par les télécommunications/TIC en zones rurales pour mener des opérations de secours efficaces en cas de catastrophe*; **M. Azhar Hasyim**, Directeur général adjoint de la normalisation, Direction générale des postes et des télécommunications de la République d'Indonésie, qui a présenté le *rapport de pays de l'Indonésie*; M. Mushtaq Ahmad Bhatti, Directeur des télécommunications, MoIT (Pakistan), qui a présenté le *rapport de pays du Pakistan* et M. Eliot Christian, US Geological Survey, qui a décrit un *système d'alerte rapide*. M. Sami Al-Basheer Al Morshid, Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT a prononcé un discours liminaire intitulé *Exploiter le potentiel des télécommunications/TIC pour atténuer les effets des catastrophes*.

- 1) En ce qui concerne la fourniture de ressources de télécommunication/TIC aux Etats Membres pour leur permettre d'atténuer les effets des catastrophes, les participants ont recensé les principaux obstacles suivants:
  - Obstacles institutionnels: Il faut s'assurer qu'un personnel bien formé est disponible au sein des organismes publics et des opérateurs de télécommunication. Cela permettra de mobiliser plus rapidement tant le personnel que les ressources en cas de catastrophe.
  - Obstacles réglementaires: On doit disposer d'une législation et de lignes directrices claires permettant de supprimer les lenteurs administratives qui nuisent au déploiement efficace des ressources de télécommunication. Citons par exemple les alertes publiques retardées par les procédures d'approbation complexes exigées par telle ou telle autorité, qui risquent d'augmenter les niveaux de danger et le nombre de victimes. On doit également disposer de procédures de dédouanement précises pour l'importation d'équipements de télécommunication en cas d'urgence. L'adoption et la ratification de la Convention de Tampere pourraient faciliter ce processus.
  - Obstacles techniques: Les ressources sont insuffisantes, voire inexistantes, pour assurer la formation et le perfectionnement de personnels qualifiés en télécommunication. Il faut assurer la maintenance de l'équipement ou des kits d'intervention nécessaires en cas de catastrophe ou pour les secours. Il faut aussi savoir si le réseau de télécommunication peut faire face à l'encombrement qui se produit dans les premières heures suivant une catastrophe.
  - Obstacles financiers: Les ressources financières sont insuffisantes pour constituer un fonds de réserve susceptible d'être utilisé en cas d'urgence.
- 2) S'agissant des obstacles susmentionnés, les participants à l'Atelier:
  - a) Ont fermement appuyé le projet de cadre de coopération de l'UIT en cas d'urgence (IFCE), qui à leur avis doit être lancé et mis en oeuvre. Il s'agit d'une initiative de l'UIT dont le but est d'adopter une approche globale de l'atténuation des effets des catastrophes grâce aux télécommunications/TIC. Ses trois axes sont les suivants:
    - Axe technique: opérateurs de systèmes à satellites et opérateurs de stations terrestres de Terre, opérateurs de télécommunication, en particulier fournisseurs de services mobiles, et systèmes de cartographie informatisés (GIS).
    - Axe financier: toutes les sources potentielles de financement, à savoir les Etats Membres (Fonds d'affectation spéciale), les groupements économiques régionaux, les banques de développement, le secteur privé, etc.
    - Axe logistique: fournisseurs de services d'appui, comme les transporteurs aériens et les services de transport express international.
  - Pour plus de précisions concernant l'IFCE, voir l'Annexe 1.
  - b) Ont invité instamment les Etats Membres et d'autres parties prenantes à contribuer au projet de cadre IFCE.
  - c) Ont prié le BDT/UIT de continuer à rechercher activement de nouvelles solutions pour aider les Etats Membres à intégrer les télécommunications/TIC dans leur programme de gestion des catastrophes.
  - d) Ont prié le BDT/UIT, conformément à la Résolution 34 de la CMDT-06, d'aider les pays qui s'emploient à mettre en oeuvre des systèmes d'alerte rapide et à ratifier et mettre en oeuvre la Convention de Tampere.

- e) Ont invité instamment les deux Groupes des Rapporteurs pour les Questions 10-2/2 et 22/2 de la Commission d'études 2 de l'UIT-D à continuer de créer des synergies en vue d'élaborer des recommandations susceptibles de contribuer à promouvoir les télécommunications d'urgence.
- f) Ont prié le BDT/UIT d'étudier des solutions et des initiatives innovantes pour aider les Etats Membres à utiliser les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le contrôle et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe pour l'alerte rapide, la prévention, l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 136 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires.
- g) Ont prié le BDT/UIT d'aider les Etats Membres à ratifier la Convention de Tampere, conformément à la Résolution 36 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires.

Le présent document a été adopté pendant la séance de clôture de l'Atelier sur le rôle des télécommunications/TIC dans l'atténuation des effets des catastrophes, tenu à Bandung (Indonésie) le 28 mars 2007, sous la présidence de M. Alexander Rusli, Conseiller spécial auprès du Ministre des technologies de la communication et de l'information de la République d'Indonésie.

---